

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023

## Annexe de "La Vie Annaysienne"

**Présents :** M.M. TERLAT Yves - DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - GAPENNE Marcel - DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe -- DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louissette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

**Excusés :** M.M. MOREN Michèle - FROISSART Pascal (pouvoir à DERISBOURG Alexandre) - HONORE Béatrice (pouvoir à DANCOISNE Albert) - DELATTRE Adélaïde (pouvoir à HOFFMANN Jean-Claude) - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier (pouvoir à ECAILLET Michèle) - CORTES Arlette (pouvoir à CAMPEL Pascal)

### Décision modificative N°2 au Budget



Dans le cadre de l'instruction M14, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits.

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts.

*M. CAMPEL demande, concernant l'article 6162, si les 12 000€ correspondent à l'assurance Dommage-Ouvrage et Garanties complémentaires prise par décision récemment. M. le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'une rectification du Budget Prévisionnel sur le montant de l'assurance pour la salle de sport.*

**Pour : 22 Abstention : 2**

### Location des terrains communaux – Année 2023

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'indice national des fermages pour 2023 et approuve le prix des locations de terrains pour l'année 2023 comme suit :

- 1,37 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 17,44 € l'are pour les parcelles bâties



### Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024



Une généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à toutes les catégories de collectivités est envisagée au 1er janvier 2024. Elle vise à se rapprocher de la comptabilité privée et ainsi réduire les différences entre les collectivités territoriales.

Le comptable public ayant émis un avis favorable en date du 16 juin 2023, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune, à compter du 1er janvier 2024.

### Fixation de la durée d'amortissement des biens en comptabilité M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des biens. À l'unanimité, l'assemblée a validé les nouvelles durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2024.



## Remplacements de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans des cas limitativement prévus par la loi. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement d'agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.



## Régularisation des postes créés et modification du tableau des effectifs



Le service de Gestion Comptable de Lens a demandé de régulariser les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux contractuels créés au sein de la collectivité. Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, la mise à jour du tableau des effectifs, ainsi que les modalités de recrutement et de rémunération ayant également fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial.

*M. LABALETTE demande si les heures allouées aux agents de la filière technique (Service Entretien) sont suffisantes par rapport aux besoins de la ville car il estime que les espaces verts sont mal entretenus. M. le Maire apporte une rectification en expliquant que le Service Entretien concerne l'entretien des bâtiments communaux et que la problématique des espaces verts concerne le Service Technique. Il fait le constat que les heures ne sont certainement jamais suffisantes et rappelle deux éléments : un retard qui est en train d'être rattrapé, petit à petit, lié au remplacement d'une machine défectueuse (dont la livraison a tardé), ainsi que l'intégration récente des espaces verts de la Résidence du Moulin dans les voiries communales. M. le Maire rappelle que l'augmentation des effectifs ou du nombre d'heures supplémentaires allouées impacte le budget et que celle-ci mérite d'être étudiée pour 2024. Mme DUPAYAGE ajoute que la suppression des produits phytosanitaires engendre une importante charge de travail supplémentaire car il faut désherber manuellement.*

*M. LABALETTE propose que la commune prenne en charge l'entretien du terrain de Maisons et Cité au niveau du carrefour de l'Idéal pour embellir l'entrée de ville puis se retourne vers le promoteur pour obtenir une indemnisation. M. le Maire répond que, pour l'instant, le choix d'intervenir à la place de Maisons et Cité n'a pas été retenu. La pression est maintenue pour obtenir l'entretien correct de cet espace cependant Maisons et Cité prône la biodiversité et les tontes tardives avec une intervention par an.*

*M. CAMPEL constate que dans la filière administrative il n'y a plus de DGS et demande pourquoi. M. le Maire explique que le poste fonctionnel de DGS nécessite un grade d'attaché et qu'il existe une Directrice des Services qui se prépare au concours d'attaché, comme cela s'est déjà produit dans le passé sur la commune avec les deux DGS précédents.*

**Pour : 19 Contre : 6**

## Création d'emploi d'agents recenseurs pour l'enquête INSEE

Les opérations de recensement obligatoires sur la commune sont prévues du 18 janvier au 17 février 2024. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. Mustapha LAGRAGUI coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi que Mme Sandrine LOUSSOUARN coordonnatrice suppléante, et de créer 9 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps non complet.



*M. LABALETTE demande s'il y aura une communication spécifique. M. le Maire indique que, bien sûr, la population sera avertie et toutes les informations concernant l'enquête ainsi que le trombinoscope des agents recenseurs seront fournis aux Annaysiens. La communication est en cours de préparation par l'INSEE et elle sera adressée à chacun.*



## Création de 30 contrats d'engagement éducatif

Le Conseil Municipal a autorisé le 16 juin 2006 le recours au contrat d'engagement éducatif et a précisé la rémunération du personnel vacataire, néanmoins, la délibération ne fixait pas le nombre d'emplois non permanents concernés. Suite à une remarque des services de la Trésorerie Municipale, le Conseil décide, à l'unanimité, la création de 30 emplois non permanents (contrat d'engagement éducatif) maximum par période de vacances scolaires.

*M. LABALETTE souhaite obtenir plus d'informations sur le nombre d'heures et le budget. M. le Maire indique que ces éléments seront fournis. Il précise qu'un travail est en cours sur le montant de l'indemnité journalière attribuée dans le cadre des contrats d'engagement éducatif. Une enquête auprès des communes aux alentours montre que nous sommes dans la moyenne en ce qui concerne la fixation de l'indemnité journalière ; néanmoins la délibération qui fixe le forfait journalier à 56,21€ datant de 2006, il conviendra d'envisager une revalorisation pour l'année 2024. M. CAMPEL souhaite également être destinataire des informations demandées par M. LABALETTE.*



## Classe de découverte – Année 2024

Le Conseil émet à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances Ambroise Croizat à la Petite Pierre du 9 au 18 avril 2023 au profit des classes de CM2 de l'école Wantiez et a décidé d'allouer une indemnité à l'enseignante qui accompagnera les élèves, selon le tarif en vigueur.

*M. HOFFMANN demande si l'école Curie a manifesté la volonté d'y participer. M. DANCOISNE explique que, pour être qualifiée comme classe de découverte, le séjour doit être égal ou supérieur à 4 nuits. Dans la mesure où les enseignants de l'école Curie ne souhaitent pas partir plus de 4 nuits, une classe découverte ne peut pas être organisée pour les élèves de cette école.*

## Servitude de passage rue des Noisetiers

L'assemblée autorise, à l'unanimité, l'établissement d'une convention de servitude de passage en faveur de M. LION afin que celui-ci puisse accéder à son terrain par la rue des Noisetiers suite à la permission de voirie en date du 12 septembre 2022 qui lui avait été accordée.



## Cession de terrain au 13 rue B Cité Jaurès

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession à M. BACQUEVILLE du terrain communal cadastré AC 794p (340 m2) au prix fixé par le Service de France Domaines sur lequel la maison où il réside depuis toujours est bâtie. Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

## Urgence Séisme Maroc – Subvention au Secours Populaire Français

En réponse à l'appel à la solidarité et au soutien pour les victimes du séisme qui a frappé le Maroc, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200,00€ au Secours Populaire Français en réponse à l'appel «Urgence Maroc».





## Urgence Lybie – Subvention au Secours Populaire Français

Suite au passage de la tempête Daniel en Libye et au vu du bilan des inondations qui fait état de milliers de victimes, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200,00€ au Secours Populaire Français en réponse à l'appel « urgence Lybie ».

*M. CAMPTEL fait remarquer qu'il n'existe pas que le Secours Populaire et demande si les subventions ne peuvent pas être versées au Croissant Rouge. Mme DUPAYAGE répond que le dernier bilan d'activité du Secours Populaire Français fait état de 53 pays dans le monde concernés par des crises et des catastrophes, que grâce à ces bilans on peut constater un suivi très pointu par le SPF. En outre, il existe une antenne du Secours Populaire à Annay et il a donc été choisi de privilégier la proximité*

*Mme TAILLEZ demande si une subvention est prévue pour l'Arménie. M. le Maire répond qu'en effet, la situation en Arménie qui dure depuis plus d'un an mais récemment reprise par les médias, est tout aussi préoccupante ; il propose qu'une subvention soit également étudiée en soutien au peuple Arménien lors du Conseil d'Administration du CCAS la semaine suivante.*

## Motion de soutien à la consolidation du réseau nationale de santé de CAN-FILIERIS



Par une motion en faveur de la consolidation du réseau national de santé CAN-FILIERIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande solennellement que le gouvernement :

- Décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-FILIERIS avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,
- Appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-FILIERIS et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire,
- Accorde les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable de ses personnels et professionnels de santé afin de continuer à répondre aux besoins de nos populations.

## Divers

*M. BIDAULT constate que des sondages de sol ont été réalisés au Bois Comptois, il demande des précisions. M. le Maire explique que les services de la CALL examinent plusieurs sites sur la commune de manière à déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement existant afin de le désengorger. Ce projet est donc très positif pour la ville. Lorsque les études seront finies, une communication sera apportée à la commune par la CALL sur d'éventuels projets à mettre en œuvre.*

*M. BIDAULT demande également des explications sur des géomètres qui sont passés rue Potier. Il lui est indiqué qu'il s'agit des mêmes études sur la déconnexion pluviale. Mme LEROY précise que 2 sociétés ont été mandatées pour les relevés topographiques et les sondages.*

*Mme TAILLEZ a entendu des rumeurs sur la salmonelle suite à l'hospitalisation d'une petite fille (elle l'a constaté sur les réseaux sociaux). Mme DUPAYAGE indique qu'il s'agit d'une « fake news », que les services hospitaliers de Lens n'ont recensé aucun cas de salmonelle et que cette bactérie n'a jamais vécu dans l'eau. Il a été d'ailleurs confirmé par la CALL que les tout récents prélèvements d'eau étaient corrects.*

*M. LABALETTE a été interpellé par des parents d'élèves au sujet du fonctionnement du feu tricolore au niveau de la Route départementale et d'automobilistes qui brûlent le feu rouge. Il demande à ce que le passage piéton soit repeint afin qu'il soit plus visible et que soient installés des panneaux signalant la présence d'une école. Il évoque également un affaissement dans la chaussée au niveau du passage piéton menant à la Cité Delsaux mettant en difficulté les personnes avec des poussettes. M. le Maire en prend acte et indique que les interventions se feront prochainement. Elles sont programmées et suivies par M. DANCOISNE qui a déjà fait remonter la problématique.*

Le nouveau parcours de disc golf, entièrement installé par le service technique, vient d'être inauguré à l'occasion de la journée SPORT NATURE, inscrite dans le programme du département. En accès libre bien sûr, il sera confié à l'association annaysienne de Disc golf pour son académie, ses entraînements et compétitions. Rappelons qu'il a été cofinancé par la ville et le département. Le site du marais s'enrichit et on constate son intérêt en rencontrant çà et là, des activités de pratique sportive libres, en groupe ou individuelles.

Un réel bon point pour notre marais !

Les élus de notre groupe remercient les associations sportives qui ont accueilli les annaysiens lors de cette journée SPORT NATURE du dimanche 24 septembre : cyclo, disc golf, badminton, boxe, football, volley, judo, zumba, pétanque, pêche. L'OMCF a, quant à elle, assuré l'accueil et la restauration des participants ; une bonne journée nature pour découvrir le sport que vous pratiquerez cette année. C'est également un bon présage pour l'intérêt porté à la future salle de sport qui intégrera bien entendu ces activités. Le jeu de caches proposé par le Département a également rencontré un franc succès.

Les activités proposées pour la semaine bleue, pour OCTOBRE ROSE, le marché de l'économie sociale et solidaire, l'accueil de quelques aînés à la restauration scolaire, le salon de la petite enfance émaillent ce mois d'octobre riche en événements. Ces propositions sont le fruit d'annaysiens et d'élus qui veulent offrir des animations de qualité et des lieux d'échanges, d'apprentissages avec tous. Leur mobilisation est remarquable !

Dans un contexte socioéconomique peu favorable pour la commune comme pour les familles, nous continuerons à enrichir la vie de chacun et nous souhaitons que tous y trouvent un intérêt.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

**Groupe de l'Union Annaysienne**

## BREVES du CONSEIL MUNICIPAL

Régularisation postes et effectifs : Le conseil municipal a adopté à la majorité la disparition du poste de DGS occupé en son temps par Mr DUFOR. La raison invoquée étant la professionnalisation future de la candidate choisie par le Maire pour occuper ce poste. Pour notre part, loin d'être défavorable à l'évolution professionnelle des agent(e)s, cette disparition risque de nuire à la bonne cohésion des équipes et aux services attendus par la population. L'évolution professionnelle aurait dû être anticipée bien avant le départ du titulaire. Nous avons voté contre.

Salle des sports : les factures commencent à arriver. 41 925,83€ pour des aménagements extérieurs – 47031,20€ pour des assurances complémentaires – 5652€ pour l'étude de géothermie. Engagement sur décision du Maire.

Budget complémentaire n°2 2023 ; nous notons une charge financière supplémentaire de 14 000€ d'intérêt concernant l'emprunt de la salle des sports. Celle-ci s'ajoute aux 51 000€ déjà contractés auparavant pour d'autres travaux.

Travaux extension école Pantigny : nous avons demandé et obtenu le report de cette délibération à un prochain conseil par manque d'éléments techniques et financiers précis sur les travaux prévus. Un engagement de 78 000 € a déjà été validé le 10/07/23 par le Maire.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

**Groupe Rassemblement pour l'Avenir**